

Etablissement public
du Marais poitevin

Compte rendu du 10^{ème} Comité de pilotage Natura 2000 Marais Poitevin le 16 avril 2015 au siège de l'EPMP à Luçon

Le Comité de pilotage du site Natura 2000 du Marais poitevin s'est réuni le jeudi 16 avril 2015 à Luçon sous la présidence de M. Johann LEIBREICH, Directeur de l'Etablissement public du Marais poitevin, en présence, à la tribune, de M. Serge MORIN et Mme Catherine TROMAS, vice-Présidents du Parc naturel régional du Marais poitevin, de Mme Laëtitia Nicolaj du SGAR Poitou-Charentes et de Mme Corinne BLANCHOT-PROSPER, Sous-Préfète de Fontenay-le-Comte. Ce 10^{ème} comité de pilotage a réuni près d'une centaine de personnes : élus, acteurs locaux et représentants des usagers.

Ce comité de pilotage avait pour principal objectif de faire état de l'évaluation du Document d'objectifs (DOCOB) de 2003, d'une part, et de l'actualité liée aux Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sur le territoire d'autre part.

M. Johann LEIBREICH accueille l'assemblée et remercie les membres de la tribune. Il rappelle l'ordre du jour et introduit le prestataire retenu par l'Etablissement public du Marais poitevin pour réaliser l'évaluation du Document d'objectifs du site Natura 2000 du Marais poitevin suite à un appel d'offre.

M. Jérôme DANIEL, Directeur de l'ADASEA de la Manche et M. Vincent TORCHEUX, du bureau d'études SETUP-Environnement, présentent ainsi leurs résultats. L'exposé est suivi d'un temps d'échanges avec la salle puis d'une présentation des MAEC par Mme Julie BERTRAND de l'EPMP.

EVALUATION DU DOCOB :

Présentation Générale

Jérôme Daniel, ADASEA de la Manche:

M. Daniel présente la mission qui s'est déroulée sur 8 mois entre juillet 2014 et février 2015. Il précise la répartition des compétences au sein de l'équipe formée avec le bureau d'études SETUP-Environnement pour répondre au mieux au cahier des charges défini par l'EPMP. L'ADASEA a traité les questions liées à l'agriculture et à l'économie et a assuré la coordination générale de l'étude, et SETUP-Environnement a réalisé la cartographie et l'analyse écologique et environnementale.

Il rappelle que l'Etat français est responsable devant la commission européenne de la mise en oeuvre des Directives Oiseaux et Habitats. L'EPMP est opérateur pour le site Natura 2000 du Marais poitevin et le Parc naturel régional est animateur. Quant au Comité de pilotage (COFIL), il ajuste et valide les propositions de l'opérateur et suit la mise en oeuvre des actions.

L'évaluation du DOCOB implique de répondre à 4 questions :

- Les actions inscrites dans le DOCOB permettent-elles d'atteindre le bon état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site ?
- Les moyens affectés à la mise en œuvre du DOCOB ont-ils été adaptés à l'atteinte des objectifs initiaux ?
- Dans quelle mesure la démarche Natura 2000 a-t-elle permis une appropriation du site par les différents usagers, par les habitants locaux ?
- Quelles perspectives d'amélioration ressortent de l'évaluation ?

Le DOCOB en cours avait été validé par arrêté préfectoral le 18 décembre 2003.

Il contient 4 chapitres :

- une présentation globale du site Natura 2000 ;
- un inventaire des activités ;
- un état des lieux des habitats ;
- les enjeux de conservation des habitats et des espèces.

Ainsi que 48 fiches actions réparties en 4 volets (agriculture, biologie, communication et tourisme, lien avec les autres programmes du territoire).

1) BILAN THEMATIQUE

Bilan biologique

Vincent Torcheux, SETUP-Environnement :

M. Torcheux présente un bilan biologique après 10 années d'animation du DOCOB.

84 espèces animales, 1 espèce végétale et 25 habitats d'intérêt communautaire sont recensés sur le territoire et ont justifié la désignation du site Natura 2000 du Marais poitevin.

M. Torcheux fait référence au tableau de synthèse sur l'évolution des espèces emblématiques distribué en séance.

Les espèces emblématiques d'oiseaux qui présentent une bonne dynamique sont :

- Les espèces qui dépendent des milieux estuariens (Baie de l'Aiguillon et estuaire du Lay) ;
- Certaines espèces bénéficiant de mesures spécifiques efficaces. Ex : le busard cendré ;
- Les espèces ayant su profiter d'éléments favorables (écharpe blanche utilisant les plans d'eau de chasse).

Pour l'avocette élégante, le Marais poitevin joue même un rôle international.

Il faut souligner le rôle majeur des espaces estuariens. Le complexe estuarien composé de la baie de l'Aiguillon et de l'estuaire du Lay accueille jusqu'à 25 000 anatidés et 50 000 limicoles hivernants et migrateurs, en fonction des aléas climatiques.

Concernant les habitats, seule la réactualisation de leur cartographie, prévue en 2015, permettra d'évaluer leur évolution. Cependant on estime une stabilité globale des habitats d'intérêt communautaire au sein de la zone Natura 2000. Les prairies subsaumâtres du Marais poitevin représentent 56 % des superficies recensées en France et revêtent ainsi une importance nationale et européenne.

La seule espèce végétale d'intérêt communautaire, la marsilée, est en régression avec 3 stations connues en 2003 et 1 seule en 2014.

Des espèces sont en régression comme la barge à queue noire, le pélobate cultripède, la guifette noire et le râle des genêts.

Les espèces emblématiques en régression partagent des points communs :

- Elles sont dépendantes du maintien du caractère humide de leur habitat de prédilection ;
- Elles connaissent des dynamiques à la baisse à l'échelon national ou européen.

Les autres espèces en régression sont liées aux habitats aquatiques des fossés et canaux du marais.

Agriculture

Jérôme Daniel, ADASEA de la Manche :

42% des actions du DOCOB ont une visée agricole. Elles concernent notamment :

- le maintien et la gestion des prairies de marais
- la reconversion des terres arables
- la gestion agri-environnementale des niveaux d'eau
- les marais communaux en pâturage collectif
- l'entretien et la restauration du réseau hydraulique tertiaire

Des résultats encourageants :

- un niveau de contractualisation des mesures agroenvironnementales de 89% soit 24 500 ha,
- une mobilisation des agriculteurs : 700 agriculteurs engagés,
- le maintien des surfaces en prairies depuis les dispositifs agro-environnementaux,
- le curage de voies d'eau,
- 53 parcs de contention et 66 km de clôtures,
- la restauration de 1 100 ha de marais mouillés (PARMM),
- l'acquisition d'environ 1 000 ha de prairies sur l'ensemble du marais,
- un guide technique « implanter une surface en herbe en Marais Poitevin »,
- un recueil d'expériences des communaux,
- un diagnostic agricole avec 500 enquêtes,
- une prise de conscience des enjeux économiques et écologiques par les agriculteurs.

Des points faibles :

- des actions inactivées : l'éco-sigle, les droits à produire, la cuvette de Nuaille,
- l'instabilité des dispositifs agro-environnementaux,
- des objectifs affichés non atteints : la RTA.

Des évolutions :

- La chute de la population active agricole : - 35% entre 2000 et 2010.
- Le déclin des exploitations d'élevage avec une concentration des outils de production et une baisse du nombre d'UGB (de l'ordre de 15% sur la période 2007 – 2013).
- Les activités agricoles en circuits courts restent très minoritaires ainsi que les exploitations en agriculture biologique: 23 exploitations « AB » en 2008 soit 1 780 ha.

Tourisme

Cette activité est fondée sur deux domaines : la valorisation du littoral et la valorisation du patrimoine paysager.

Une offre de services construite autour :

- des activités de randonnée (25 sites de location de barque, 850 km de circuit vélo).
- des activités culturelles et patrimoniales (1 ville classée « ville d'art et d'histoire », 22 sites classés, 13 sites d'observations).

Le tourisme est une activité économique emblématique du Marais Poitevin, avec 1 400 000 visiteurs en 2013.

Des résultats concluants :

- la mise en place des actions contribue aux objectifs de Natura 2000,
- la volonté de construire une politique du tourisme durable autour de projets structurants,
- le choix de professionnaliser les services et de labelliser l'offre touristique.

Des points sensibles :

- l'impact du tourisme de masse sur les milieux,
- le développement touristique déséquilibré sur le territoire,
- peu de promotion et de valorisation de la démarche Natura 2000 dans les plans de communication et les supports.

Gestion de l'eau

Des avancées notables :

- prise en compte de la démarche Natura 2000 dans les SAGE et le SDAGE,
- activation des dispositifs CREZH sur 4 territoires et MAEt « baisses en eau » sur 850 ha,
- élaboration de contrats de marais et de règlements d'eau.

Des difficultés rencontrées :

- mise en route difficile et tardive des actions en faveur de la gestion de l'eau,
- existence de différentes politiques publiques avec parfois des confusions et des besoins d'articulation.

Moyens

Des réalisations positives :

- capacité intéressante à mobiliser différentes lignes de crédits publics,
- possibilité d'activer divers moyens et outils techniques : OGS, LIFE, contrats et chartes Natura 2000, CREZH, PARM et PARMO.
- exemples de financements :
 - l'animation de la démarche Natura 2000 : 100 à 250 jours d'animation (réunions, communication, expertises) selon les années pour une dotation de 30 à 70 000€
 - le PARM est doté d'une enveloppe de 2 300 000€ de 2004 à 2013
 - les 19 contrats Natura 2000 pour un montant de 672 000€ depuis 2010

Des marges de manœuvres existantes :

- la cohérence et l'articulation entre les dispositifs,
- la traçabilité du financement des actions qui concourent à la mise en œuvre du DOCOB pourraient être améliorée pour le pilotage et l'évaluation de la démarche.

Gouvernance

Des éléments constructifs et positifs :

- détermination de l'Etat en faveur des objectifs de Natura 2000 avec la création de l'EPMP,
- une animation portée par un organisme qui repose sur les motivations des acteurs locaux à construire collectivement des projets,
- une multitude d'acteurs peut décupler la mobilisation des moyens pour réaliser les actions.

Des points de blocage :

- l'animation devrait davantage s'appuyer sur le comité de pilotage,
- la communication est à prendre en compte dès le lancement des actions,
- l'absence de dispositif de suivi et d'évaluation est préjudiciable,
- la répartition des rôles et des missions entre l'EPMP et le PNR doit être mieux expliquée.

L'animation n'est pas de la responsabilité unique d'un organisme.

2) EVALUATION GLOBALE

L'analyse repose sur 4 critères d'évaluation :

- la cohérence : le rapport entre les objectifs et les actions mises en œuvre
- l'efficacité : le rapport entre les résultats et les objectifs fixés
- l'efficience : le rapport entre les moyens et les résultats (pas de notation possible de l'efficience)
- la pertinence : le rapport entre les objectifs et les enjeux

L'analyse croisée des données conclue à :

- une pertinence de la très grande majorité des actions
- une cohérence de la plupart des actions
- une efficacité beaucoup moins évidente
- une efficience des actions qui reste à prouver

Question 1 : *Les actions inscrites dans le DOCOB permettent-elles d'atteindre le bon état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site ?*

Les actions engagées concourent au maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Mais elles ne suffisent pas à s'orienter vers une amélioration significative des habitats et espèces. D'autres facteurs sont à prendre en compte : l'appropriation de la démarche par la population locale, la mobilisation des acteurs locaux, l'animation collective des actions, etc.

Question 2 : *Les moyens affectés à la mise en œuvre du DOCOB ont-ils été adaptés à l'atteinte des objectifs initiaux ?*

Au niveau quantitatif : les moyens alloués à la mise en œuvre de Natura 2000 semblent à la hauteur.

Au niveau qualitatif : l'affectation de moyens doit être davantage organisée, pilotée, évaluée par un chef de projet de façon à les rendre plus cohérents et plus performants.

Question 3 : Dans quelle mesure la démarche Natura 2000 a-t-elle permis une appropriation du site par les différents usagers, par les habitants locaux ?

La communication multiplie les actions, utilise divers supports (papier, internet, médias, manifestations et événements), segmente les cibles (les agriculteurs, les élus, les enfants, la population locale, les touristes ...). Mais la volonté de minimiser la communication des actions Natura 2000 ne contribue pas à son rayonnement.

En synthèse, retenons de cette évaluation :

- un contexte tendu lors de l'élaboration du Document d'Objectifs,
- la situation délicate de la mise en œuvre des actions,
- le manque d'expérience d'animation d'un tel dispositif ;
- si nous percevons des réelles avancées, les efforts doivent être amplifiés et matérialisés par des axes d'améliorations.

3) PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La biologie

1. Améliorer les corridors écologiques
2. Mettre en place des programmes d'action spécifiques pour les espèces et les habitats les plus vulnérables
3. Coordonner les interventions foncières à vocation conservatoire

L'agriculture

1. Impulser et accompagner une dynamique de l'élevage
2. Conforter les systèmes prairiaux à travers les MAEC
3. Favoriser et organiser le développement des circuits courts et de la vente directe

La gestion de l'eau

1. Avoir une gestion optimale des niveaux d'eau par la mise en place de contrats de marais et de règlements d'eau
2. Ouvrir une réflexion sur la qualité de l'eau

La gouvernance

1. Clarifier l'organisation de la gouvernance
2. Renforcer le travail en collaboration et la communication entre opérateurs

Le DOCOB

1. Proposer un document plus pédagogique et plus concis (20 actions)
2. Proposer une entrée territoriale selon les secteurs et les problématiques
3. Privilégier les actions ayant un caractère opérationnel (modèle du contrat)
4. Définir en amont les indicateurs de suivi et d'évaluation
5. Améliorer la communication sur les réalisations liées au DOCOB

CONCLUSIONS

- Un territoire complexe qui surmonte progressivement une situation conflictuelle
- Un territoire d'une richesse biologique remarquable qui impose un compromis entre enjeux environnementaux et enjeux économiques
- Des avancées incontestables en faveur de la biodiversité
- Mais des améliorations à mettre en pratique rapidement pour obtenir des résultats plus probants

Un travail en réseau sera fondamental pour la réécriture du prochain DOCOB.

ECHANGES AVEC LA SALLE :

M. Johann LEIBREICH remercie MM DANIEL et TORCHEUX pour leur présentation de l'évaluation qui sera rendue publique et invite la salle à intervenir.

Joseph Martineau, Syndicat intercommunal de la rivière Vendée : Suite à cette présentation, il est intéressant de voir les enjeux. En un demi-siècle, malgré les changements intervenus (agriculture, économie, population, urbanisation), le territoire est resté maraîchin. On constate une évolution en lien avec les structures d'Etat autour de sujets comme Natura 2000 et d'autres projets. On a longtemps observé une opposition entre économie et environnement mais aujourd'hui il y a moins de blocages. Il y a donc lieu de trouver une autre manière de travailler pour obtenir une meilleure conciliation des enjeux économiques et environnementaux. Dans le Marais poitevin l'intervention de l'homme restera prépondérante.

Yves Le Quellec, France Nature Environnement : C'est une présentation intéressante à affiner dans le cadre du rapport. L'évaluation du plan d'action gouvernemental pour le Marais poitevin relève une inadéquation entre les moyens et les résultats, on est qu'au début du chemin. Sur la démarche il serait intéressant de ramener les résultats non seulement à l'échelle nationale mais aussi à l'échelle biogéographique.

Vincent Torcheux, SETUP-Environnement : La présentation est aujourd'hui condensée. Pour les espèces, ces informations figurent dans le document espèce par espèce. Pour les habitats ce n'est pas le cas.

Jérôme Mansons, EPMP : Par rapport aux habitats, lorsqu'on annonce 50 % des prairies sub-saumâtres présentes dans le Marais poitevin, on est à l'échelle biogéographique car il s'agit d'un habitat atlantique.

Robert Vindrinet, adjoint au maire de Puyravault : Il y a un problème de communication. Les documents distribués sont inaccessibles car il y a trop de sigles et abréviations non connus, tels que le mot « COPIL » par exemple. Cela nuit à la compréhension des documents pour les élus. On observe une cohérence des actions au niveau régional, mais qu'en est-il à l'échelle nationale ? Enfin, je me demande si les objectifs fixés étaient atteignables et si, lorsqu'ils sont atteints, cela ne peut-il être indépendant des actions de ceux qui ont défini les enjeux ? Comment évaluer dans ce cas ?

Jérôme Daniel, ADASEA de la Manche : Je reconnais le problème de communication lié à l'usage de sigles. Quant à la gouvernance, nous n'avons pas fait le choix d'analyser le rôle des uns et des autres. Lister l'ensemble des acteurs qui interviennent sur Natura 2000 de manière directe ou indirecte est compliqué. Nous avons préféré répondre aux quatre questions posées. La démarche

d'évaluation est nouvelle. Beaucoup d'objectifs n'étaient pas quantifiés, donc difficiles à évaluer. Cela fait partie des améliorations à apporter pour le prochain document.

Anne Bonis, CNRS : Je voudrais revenir sur les recommandations :

- Est-ce que privilégier les actions opérationnelles ne sous-entend pas arrêter certaines actions ?
- Actions scientifiques : au sujet des procédures de validation des résultats, pouvez-vous préciser votre idée ?

Jérôme Daniel, ADASEA de la Manche :

- La notion d'actions opérationnelles : Il s'agit d'actions avec une notion de contrat, avec un engagement des parties ;
- Les actions scientifiques : on produit une réflexion collective intellectuelle et à la fois dans la méthode et les résultats, tout le monde porte les résultats ; il s'agit d'une notion collective de partage des résultats.

Anne Bonis, CNRS : ce n'est pas une procédure de validation ?

Jérôme Daniel, ADASEA de la Manche : Non.

Jean-Pierre Guéret, Ligue pour la Protection des Oiseaux : Merci pour cette présentation ainsi qu'au PNR et à l'EPMP pour leur travail. Concernant la surface des prairies et l'habitat 1410, est-ce que vous disposez uniquement des chiffres des MAE, comme indicateur des surfaces de prairies dites « stables » dans leur évolution ?

Vincent Torcheux, SETUP-Environnement : C'est un point sur lequel j'ai été perturbé car je ne disposais pas de nouvelle mise à jour. Je me suis tourné vers les personnes qui connaissent le territoire au PNR et à l'EPMP et qui ont fourni leur estimation.

Jérôme Mansons, EPMP : Le registre parcellaire graphique (RPG) donne une estimation pour les surfaces agricoles déclarées à la PAC. On considère que le maintien en prairie induirait un maintien de l'habitat. On ne pourra conclure de manière précise sur l'évolution des habitats qu'à la fin de l'année 2015, puisque la cartographie des habitats va être mise à jour cette année.

Xavier Fichet, Groupe ornithologique des Deux-Sèvres : Merci pour la présentation et pour le travail d'enquête. Il y a un aspect qui ne ressort pas, c'est la question du périmètre du site Natura 2000. Il manque 30 000 ha pour couvrir l'ensemble de la zone humide. Et pour ce qui concerne les plaines de bordure du site, comment seront-elles prises en compte à l'avenir ? Sur quel périmètre va-t-on travailler sur le prochain DOCOB ?

Jérôme Mansons, EPMP : Ce point ne fait pas partie des points de l'évaluation.

Johann Leibreich, Directeur de l'EPMP : l'évaluation n'est pas le seul élément de base pour la réécriture. Il y aura des groupes de travail, des expertises scientifiques et techniques pour intégrer les paramètres périphériques.

Jérôme Mansons, EPMP : le Ministère de l'écologie, interrogé sur le sujet, donne pour consigne de ne pas modifier le périmètre des sites pour le moment. En effet, l'Etat français est déjà en retard dans le retour des périmètres vers la commission européenne et dans la mise en œuvre des actions au niveau local.

Serge Gelot, Chambre d'agriculture de la Vendée : Va-t-on vers un nouveau DOCOB, ou vers un DOCOB amélioré ? Qui sera mis à contribution ? Il s'agit aujourd'hui d'une évaluation du DOCOB de

2003. Le contexte réglementaire a évolué, les SAGE, le SDAGE se sont mis en place depuis. Dans le cadre de l'agriculture, je trouve réducteur de limiter les enjeux aux MAE et à la vente directe ; on trouvera d'autres axes à développer j'espère.

Johann Leibreich, Directeur de l'EPMP : C'est ce que nous vous proposons lors du deuxième semestre, à travers des échanges et des groupes de travail. Tout le monde contribuera à l'exercice de réécriture. Cette réécriture fera l'objet d'un appel d'offre pour une mission qui débutera en 2016. Pour l'agriculture, c'est une proposition qui peut être développée bien entendu.

Serge Morin, vice-Président du Parc naturel régional : Je voudrais réagir à l'intervention de M. Martineau : on sortait d'une situation difficile ... Merci à l'ADASEA pour sa démarche d'audit des acteurs. M. Gelot l'a dit, il y a des choses qui ont énormément évolué autour de la gestion de l'eau : les SAGE, etc. On a connu les évolutions de la PAC, toujours en cours. On a aussi connu une période avant l'EPMP avec un préfet coordonnateur. L'EPMP découle d'une décision de l'Assemblée nationale. Le Parc a retrouvé son label et un Parc marin est en préparation. Rien n'est déconnecté. Il faut aussi tenir compte de l'évolution des syndicats de marais, des collectivités (communautés de communes, agglomérations ...), des départements, des régions, mais aussi des textes européens, du Grenelle de l'environnement. Personne ne sait ce qui se passera sur les 10 années à venir.

Philippe Mounier, Syndicat des marais mouillés vendéens de la Sèvre et des Autizes & Union des Marais Mouillés : Je vais sans doute être maladroit. Aujourd'hui personne ne va se plaindre à l'Europe, la situation est meilleure, on a récupéré le label, on a conservé les prairies. Voici une synthèse intéressante. De manière pragmatique, sur la notion de paysage : il appartient à celui qui le crée. Malgré les aides à la plantation, les alignements de frênes se cassent la figure actuellement. Concernant les espèces invasives, la situation vis-à-vis du ragondin est catastrophique. Quant à la question de l'envasement des estuaires, je ne suis pas rassuré pour les principaux exutoires. Je voudrais parler des contrats de marais : c'est concret, on ne s'éparpille pas et ce sera durable une fois signé. J'ai l'impression que l'on va refaire un DOCOB et que l'on va y revenir indéfiniment.

Johann Leibreich, Directeur de l'EPMP : La question posée est celle de la cohérence des actions ; Les deux bureaux d'étude mettent en évidence une trop grande richesse des actions. Les moyens ne sont pas fléchés. C'est un exercice évolutif. Le problème des espèces envahissantes est une action du DOCOB mais aussi d'organismes comme la FDGDON.

Frédéric Naudin, élu de Saint-Hilaire-la-Palud : Je ne me sens pas concerné par le littoral et le marais desséché. En marais mouillé, c'est plus difficile pour l'éleveur. On ne sait pas quoi faire dans le marais en Deux-Sèvres. Je comprends les enjeux liés aux alignements d'arbres. Dans le prochain DOCOB, il est important de revoir les enjeux en marais mouillé.

Johann Leibreich, Directeur de l'EPMP : il faut effectivement adapter les actions au territoire. Vos contributions pourront être intégrées. Concernant l'appel d'offre qui va être lancé pour la réécriture du DOCOB, avez-vous des commentaires, des suggestions ?

Serge Gelot, Chambre d'agriculture de la Vendée : Un appel d'offre pour déterminer qui va animer et coordonner les acteurs ? Je suis prêt à collaborer et à y contribuer mais je veux savoir comment.

Johann Leibreich, Directeur de l'EPMP : C'est l'EPMP qui contrôle et valide le travail. Nous avons besoin d'un acteur qui tienne la plume. Le code des marchés publics sera appliqué et c'est l'EPMP qui définit le cahier des charges. Si une structure publique expérimentée répond ce sera tant mieux.

LES MAEC :

Julie Bertrand, de l'EPMP, présente le nouveau dispositif agroenvironnemental qui sera mis en œuvre sur le territoire à partir de 2015 sous la responsabilité de l'EPMP.

Des MAE sont mises en œuvre sur le Marais poitevin depuis 1991, il s'agit du 7^{ème} dispositif. En 2015, 700 contrats sont à renouveler, ce qui implique une animation et un effort budgétaire importants.

Sont à noter dans le cadre de ce nouveau dispositif :

- une nouvelle programmation du FEADER : 3^{ème} Règlement de Développement Rural
- un nouveau cadrage national avec de nouvelles mesures et des cahiers des charges
- un transfert de l'autorité de gestion de l'Etat aux Régions

Une nouvelle gouvernance locale s'est mise en place :

- l'EPMP est opérateur du PAEC Marais poitevin 2015-2020 : il assure le portage du projet, la présidence du comité de pilotage et la coordination inter-régionale ;
- le PNR et les Chambres d'agriculture sont animateurs et assurent l'animation générale et les diagnostics auprès des agriculteurs.

Des orientations choisies par chacune des Régions :

- zones d'action prioritaires
- choix des mesures ouvertes
- répartition des crédits
- certains éléments des cahiers des charges

Les zones d'action prioritaires pour la biodiversité :

- Pays de la Loire : cœurs de biodiversité du schéma régional de cohérence écologique (SRCE)
- Poitou-Charentes : les espaces intégrés ou connectés à Natura 2000 et les espaces bocagers

La carte du périmètre du PAEC est annexée au document.

Bilan de la période 2007-2014 :

- bon taux de contractualisation
- bilan positif par rapport au maintien des surfaces en prairies
- 870 ha de prairies recréées (RTA)
- des ajustements à effectuer

Enjeux pour le territoire :

- maintenir les prairies du marais et conforter les élevages
- conserver le caractère humide des prairies
- soutenir les pratiques agricoles favorables à la biodiversité

Des objectifs quantitatifs :

- les surfaces en prairie restent l'indicateur phare dans le Marais poitevin

Des objectifs qualitatifs :

- habitats et espèces d'intérêt communautaire
- mise en synergie des MAE avec les objectifs du SDAGE (gestion des niveaux d'eau)

Trois grandes orientations pour le PAEC :

- *un projet pour l'élevage du marais* : les MAE constituent un outil économique
- *une territorialisation accrue des mesures* : diagnostic et bilan réalisés par entité de marais (systèmes d'exploitation, biodiversité, hydraulique)

- *une animation ciblée selon les mesures* : une mise en synergie des différents outils : Eau – Biodiversité - Agriculture

Recherche de synergie entre les différents outils :

- pour un meilleur gain environnemental
- pour limiter les contradictions pour les éleveurs
- lier MAE et gestion des niveaux d'eau

Mesures proposées :

- le cœur de cible : les prairies du marais
- les habitats et espèces caractéristiques de la zone humide
- l'entretien des fossés
- les prairies de pourtour

Mesures pour les prairies du marais :

Des mesures à la parcelle :

- Mesure « gestion extensive des prairies humides »
- Mesure « prairies humides sans intrant »
- Mesure « maintien des baisses en eau » (10 % au 1er avril ou 20 % au 1er mai)
- Reconversion de terres arables ou « RTA » (retour à la prairie)

Une mesure « système » : la mesure système polyculture-élevage d'herbivores à dominante élevage, destinée aux exploitations économes en intrants et autonomes vis-à-vis de l'alimentation.

Un socle commun pour les prairies humides :

- taux d'engagement de 80 % des prairies de marais
- retard de fauche de 10 jours
- fertilisation limitée à 50 UN
- chargement limité à 1,4 UGB/ha
- traitement localisé

Mesures pour les habitats spécifiques :

- mizottes
- rôle des genêts
- roselières
- mégaphorbiaies

Mesure fossés : Une mesure pour l'entretien des fossés à partir de 2016 conditionnée à l'existence d'un contrat de marais sur le secteur.

ECHANGES AVEC LA SALLE :

Jean Pierre Guéret, LPO : Les MAE sont l'outil de contractualisation sur les surfaces agricoles en site Natura 2000. Je voudrais saluer la qualité du travail de l'équipe de l'EPMP pour optimiser le dispositif pour les éleveurs du Marais poitevin et pour la biodiversité. La problématique des plafonnements touche les exploitations qui ont le plus d'herbe, qui sont souvent les plus vertueuses sur le plan environnemental et qui vont se trouver pénalisées. C'est un mauvais signal pour les exploitations et pour la biodiversité. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Johann Leibreich, Directeur de l'EPMP : Le PAEC n'est pas encore stabilisé et le plafonnement en fait partie. L'Europe n'impose aucun plafonnement et voudrait imposer ce non plafonnement. Mais ceci a un impact sur les finances publiques.

Bernard Riffault, Syndicat des marais mouillés des Deux-Sèvres : Est-ce que les MAE qui ne seront pas dans les secteurs en contrats de marais seront maintenues?

Julie Bertrand, EPMP : Oui les MAE seront maintenues même s'il n'y a pas de contrat de marais, seule la mesure pour l'entretien des fossés sera conditionnée à l'existence d'un contrat de marais.

Henri Bonnet, SIAH Rivière de Vaux : Je voudrais apporter une réflexion liée à l'ensemble de la réunion. Vous avez parlé de projet agroenvironnemental et climatique. On est dans une région où le climat est très irrégulier. La biodiversité est liée aux prairies. On est content d'apprendre que leur superficie a augmenté de 870 ha. Les agriculteurs ne peuvent plus labourer les prairies. Il y a des problèmes d'espèces envahissantes sur le terrain qui sont très importants et des problèmes d'envasement. Un point aurait pu être soulevé dans la première partie, c'est la mise de l'eau en réserve. Je suis étonné qu'un projet agroenvironnemental et climatique n'implique pas l'enjeu quantitatif de l'eau dans le Marais poitevin grâce à la mise en réserve d'eau aussi bien dans le marais que sur la plaine en pourtour, ce qui me paraît indispensable.

Johann Leibreich, Directeur de l'EPMP : Vous abordez le volet de la gestion quantitative de l'eau et de la création de réserves de substitution. Il y a une politique de gestion quantitative de l'eau qui comprend un volet avec création de réserves de substitution. Un certain nombre de partenaires travaillent sur ces projets. L'EPMP a vocation à intervenir puisqu'il contribue au calibrage et au financement de ces réserves. Ces réserves ne relèvent ni de la problématique Natura 2000 ni du PAEC. Ce qui est important c'est que toutes ces politiques publiques soient mises en cohérence. Lorsqu'on évalue le DOCOB, même si l'efficacité a été peu abordée, on évalue finalement le rendement du travail des personnes qui interviennent sur ces sujets. Eu égard aux moyens utilisés, financiers et humains, est-ce qu'on est efficace? Il me paraît très important d'œuvrer en permanence à la mise en cohérence de toutes ces politiques : Natura 2000, PAEC, gestion quantitative même si on les présente de façon sectorielle. La problématique de la gestion quantitative et des réserves de substitution n'est pas absente de nos préoccupations.

Serge Gelot, Chambre d'agriculture de la Vendée : On est dans un système contraint. On a 89 % de contractualisation en site Natura 2000 grâce à l'animation de l'ensemble des filières agricoles. Si nous n'avions pas ce réseau, nous aurions seulement 30 ou 40 % de contractualisation. Obliger un exploitant à mettre 80 % de ses prairies en contrat avec le problème du plafonnement induit un risque que le taux de contractualisation baisse.

Johann Leibreich, Directeur de l'EPMP : Ce qui prévaut est le plafonnement financier sur les 80 % contractualisés. La baisse du taux de protection des prairies dans le Marais poitevin reste un enjeu majeur. Soyez bien certains que l'Etat reste vigilant sur ce sujet. Le risque est toujours présent.

Julie Bertrand, EPMP : Nous disposons d'un premier retour d'information des intentions de contractualisation en Charente-Maritime. Les surfaces engagées seraient stables par rapport aux engagements de 2013, malgré 15 dossiers en moins par le jeu de cessations-reprises, et deux dossiers pour lesquels les exploitants ne souhaitaient plus s'engager. C'est rassurant.

Mme Corinne Blanchot-Prosper, sous Préfète de Fontenay-le-Comte : Je vous remercie pour ces échanges fructueux notamment sur les résultats d'évaluation et les réactions enrichissantes pour la réécriture. Sans doute, les orientations devront être suivies. Lorsque les documents sont trop riches, on a du mal à les suivre. Il va falloir se centrer sur des choix qui donneront lieu à des débats et à des actions.

Liste des personnes présentes

Nom Prénom	Organisme
Michel Coussot	Commune de Lairoux
Pierre Faivre	Association Vendéenne pour la qualité de la Vie
Daniel Gachet	Mairie de Luçon
Gérard Commarieu	Mairie de Péault
Thomas Poulain	EID Atlantique
David Marchegay	Maire de la Bretonnière-La Claye
Pierre Careil	Maire de Ste-Gemme-la-Plaine
Hugues des Touches	LPO – Réserve naturelle de St-Denis-du-Payré
Pascal Mège	SMMP Bassin du Lay
Amélie Didelot	Communauté d'Agglomération de Niort
Gérard Bachelet	Commune d'Angles
Julie Holthof	Conservatoire du Littoral
Prosper Giraudet	Association syndicale des Grands marais de Triaize
Nadine Pelon	Chambre d'agriculture de la Vendée
Julie le Noac'h	Comité Régional Conchyliculture des Pays de la Loire
Henri Bonnet	SIAH Rivière de Vaux
Stéphane Gaillard	Association syndicale Esnandes Villedoux
Aurore Perrault	DREAL Poitou-Charentes
Frédéric Naudin	Mairie de Saint-Hilaire-la-Palud
Jean-Marie Barreau	Association syndicale Villedoux Saint-Ouen
Jannick Rabillé	Maire de Saint-Vincent-sur-Graon
Marie Duclosson	CREN Poitou-Charentes
Raphaël Grimaldi	CREN Poitou-Charentes
Serge Gelot	Chambre d'agriculture de la Vendée
Jean-Pierre Hocq	Président du SAGE du Lay
Bernard Riffault	Syndicat des marais mouillés des Deux-Sèvres
Anne Boutella	Fédération des Syndicats de marais du Marais poitevin
Cédric Belluc	SYHNA
Yves le Quellec	FNE Pays de la Loire
Xavier Fichet	Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
André Turpaud	DREAL Pays de la Loire
Bergerette Aulneau	Mairie de Rosnay
Jean-Marie Landais	Maire de Triaize
Patrick Jimenez	Mairie de Chasnais
Robert Vindrinet	Mairie de Puyravault
Gilles Chourré	IIBSN
Joseph Martineau	Syndicat des communes riveraines de la Vendée
Eugène Juteau	Mairie de Moreilles
Maxime Bobineau	Fédération des Chasseurs de la Vendée
Patrice Donofrio	ONEMA SD Vendée
Jean-Philippe Vornière	DDTM 85
Corinne Blanchot-Prosper	Sous Préfète de Fontenay-le-Comte
Jean-Pierre Guéret	Ligue pour la Protection des Oiseaux
Jacques Gautier	Mairie de La Tranche-sur-Mer
Dominique Gonnot	Mairie de La Tranche-sur-Mer
Manuella Baty	Communauté d'Agglomération du Niortais
Nicolas Cotrel	Deux-Sèvres Nature Environnement

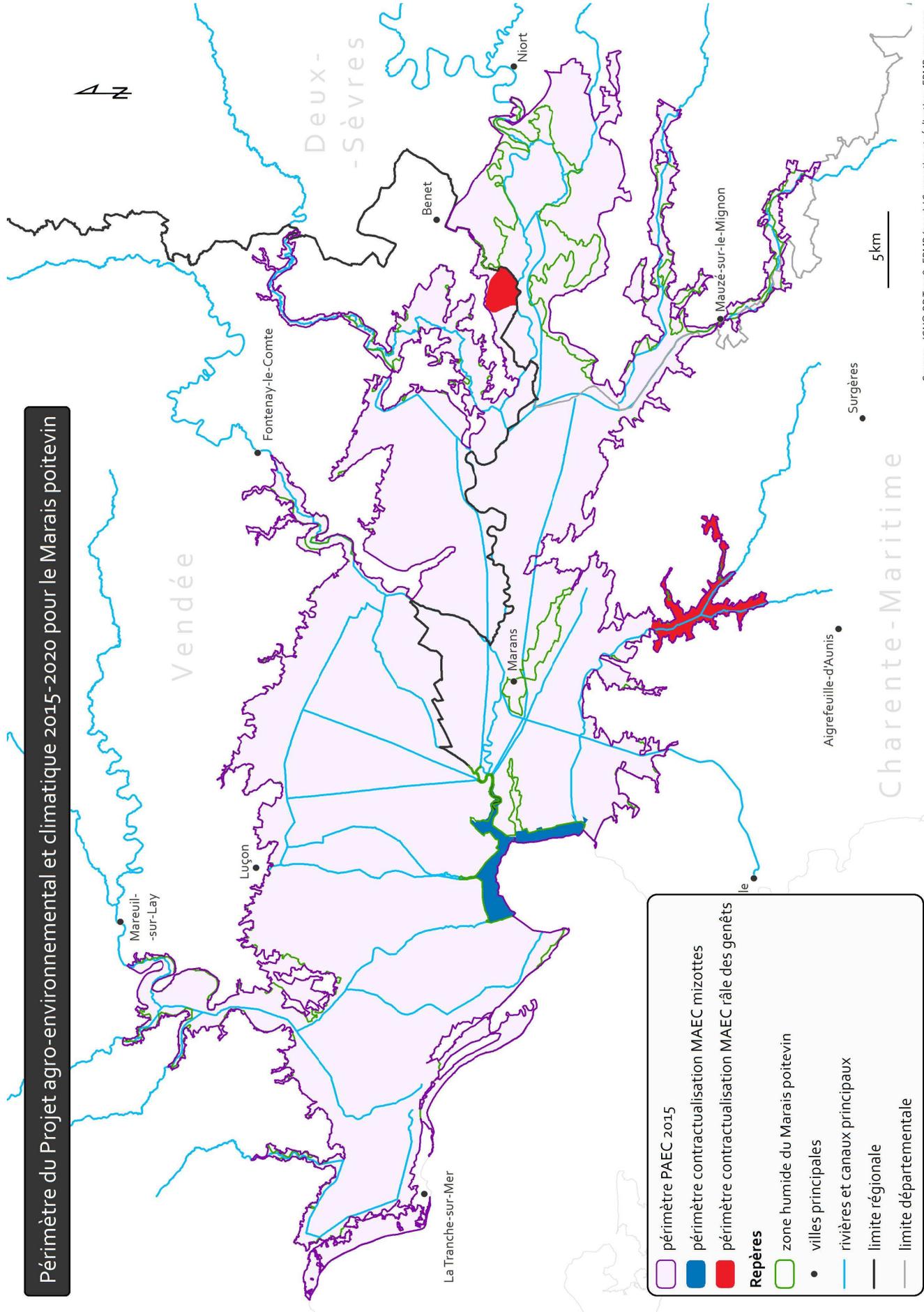
Thierry Monnier	Mairie de Longeville-sur-Mer
Laurence Gaudin	Mairie Saint-Michel-en-l'Herm
Bernard Landais	Maire de Champagné-les-Marais
Jean Etienne	Mairie de Saint-Denis-du-Payré, Président de la Communauté de Communes du Pays né de la Mer
Guy-Marie Robin	1 ^{er} adjoint Mairie de Curzon
Irène Foll	Maire de Curzon
Marc Blanchard	Ligue pour la Protection des Oiseaux - Vendée
Dominique Poitiers	SICRA
Robert Caquineau	Coordination rurale de la Vendée
Jean-François Gaillard	Association syndicale Cravans Lavinaud
Léna Rabin	Forum des Marais atlantiques
Laëtitia Nicolay	SGAR Poitou-Charentes
Catherine Sachot-Poncin	SDPPRA
Anne Bonis	CNRS - Université de Rennes 1
Philippe Mounier	Syndicat des marais mouillés de la Vendée et Union des Marais mouillés
Jean Marot	Mairie de Doix
Jérôme Daniel	ADASEA de la Manche
Vincent Torcheux	SETUP Environnement
Johann Leibreich	Directeur EPMP
Julie Bertrand	EPMP
Jérôme Mansons	EPMP
Catherine Tromas	Vice-Présidente, Parc Naturel du Marais Poitevin
Serge Morin	Vice-Président, Parc Naturel du Marais Poitevin Région Poitou-Charentes
Odile Cardot	Parc Naturel Régional du Marais Poitevin
Alain Texier	Parc Naturel Régional du Marais Poitevin
Dominique Giret	Parc Naturel Régional du Marais Poitevin
Boris Sallaud	Directeur, Parc Naturel du Marais Poitevin

Liste des personnes excusées

Nom Prénom	Organisme
Alain Persuy et Alain Rousset	CRPF Poitou-Charentes
Joël Bory	Maire de Saint-Michel en l'Herm
Samuel André	Agence de l'eau Loire-Bretagne
Brigitte Hybert	Présidente - communauté de communes du Pays Mareuillais
Michel Tapon	Président - communauté de communes du Pays de Fontenay le Comte
Thierry Clausse	Délégué interrégional Poitou-Limousin - ONCFS
Tony Dahais et Robert Loudes	CDOS 79 - Comité Départemental Olympique et Sportif
Patrick Lebon	Conseil Départemental 17, ENS
Willy Aubineau	ADT 79 – Agence de Développement Touristique
Alain Remaud	Maire du Poiré-sur-Velluire
Stéphanie Guilbot	Fédération Départementale des chasseurs 79
Président	Fédération Départementale de la Pêche 17
Thierry Belhadj	Maire de Marans
Stéphane Villain	Président – Charente-Maritime Tourisme
Loïc Chusseau	Maire – Le Bernard
Laurent Lherbette	DRAAF Poitou-Charentes

	FDGDON 17
Claude Roy	Conseil Départemental de la Vendée
Cyril Bellouard	Conseil régional des Pays de la Loire
Joël Dulphy	Syndicat mixte du Pays d'Aunis
Didier Taupin	Maire d'Angliers
Jean-Louis Rivoal	Délégué Ouest Atlantique Agence de l'Eau Loire Bretagne
Emmanuel Joyeux	ONCFS – Réserve de la Baie de l'Aiguillon
Michel Heraud	Maire d'Auzay
Gilberd Favreau	Président Conseil départemental des Deux-Sèvres
Dominique Igle	Syndicat des trois rivières
Daniel Billaud	Fédération Départementale de la Pêche 79
Jérôme Baloge	Maire de Niort
Patrick Blanchard	SYHNA et SIAEGH du Curé
Yann Fontaine	DDTM 17 - Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Monsieur le Maire	Ville de la Rochelle
Monsieur le Directeur	DDT 79 – Direction Départementale des Territoires

Périmètre du Projet agro-environnemental et climatique 2015-2020 pour le Marais poitevin



	périmètre PAEC 2015
	périmètre contractualisation MAEC mizottes
	périmètre contractualisation MAEC rôle des génétis
Repères	
	zone humide du Marais poitevin
	villes principales
	rièvières et canaux principaux
	limite régionale
	limite départementale

Sources : IGN® BD Topo®, EPMP (2015) / Conception et réalisation : EPMP, mars 2015